

**Centrale alimentaire de la région lausannoise
(CARL)**

Préavis no 225

Lausanne, le 21 juin 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1 Objet du préavis

Un dispositif de distribution de denrées alimentaires reposant sur des initiatives privées s'est progressivement mis en place à Lausanne. Il est destiné aux personnes éprouvant de la difficulté à acquérir de la nourriture en raison de moyens financiers limités (ou momentanément inexistants). Il est confronté à une sensible augmentation de la demande. La Municipalité souhaite renforcer sa capacité de réponse en finançant un organe chargé de dynamiser la collecte de denrées alimentaires en la professionnalisant. Les marchandises récoltées seront mises gratuitement à disposition des institutions partenaires. Elles se chargeront de les distribuer aux personnes qui en ont besoin.

L'une des institutions concernées par le projet — la fondation Mère Sofia — sera chargée de distribuer les denrées alimentaires que les usagers prépareront à leur domicile. Ses moyens doivent être adaptés en fonction de ce nouveau mandat. Elle doit en outre pouvoir disposer de ressources supplémentaires pour garantir sa distribution de nourriture sur la rue (soupe populaire).

Le fonctionnement de la CARL représente une dépense annuelle évaluée à 460 000 francs tandis que le renforcement des moyens de la fondation Mère Sofia nécessite un apport financier de 258 000 francs. En outre, la création de la CARL appelle un investissement de 160 000 francs et la nouvelle mission de la fondation Mère Sofia un investissement de 20 000 francs. La Municipalité propose de prendre ces montants à sa charge.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit spécial de 330 000 francs destiné à financer le fonctionnement de la CARL et le renforcement des moyens de la fondation Mère Sofia en 2001. Elle demande en outre un crédit spécial de 718 000 francs pour financer la CARL et les branches « soupe populaire » et « cartons alimentaires » de la fondation Mère Sofia en 2002.

2 Position du problème

Plusieurs institutions sociales privées actives sur le territoire de la commune de Lausanne distribuent des aides sous forme de denrées alimentaires. A la fin des années '90, la plupart d'entre elles ont commencé à rencontrer de sérieux problèmes. Elles parvenaient de plus en plus difficilement à faire face à une demande croissante et voyaient se modifier le profil de leurs usagers. Elles se sont ouvertes de leurs difficultés à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSS+E) qui les a invitées à chercher ensemble la solution aux problèmes rencontrés. Il est rapidement apparu que celle-ci se trouvait avant tout au niveau de l'amélioration du dispositif de collecte et de stockage des marchandises destinées à la distribution.

2.1 Des acteurs préexistants

Plusieurs associations ou fondations privées procèdent — ou procédaient jusqu'à une date récente — à des distributions gratuites de denrées alimentaires sous la forme d'aliments prêts à la consommation (plats cuisinés, articles de boulangerie) ou à cuisiner :

- la fondation Mère Sofia (distribue une « soupe populaire » sur la place de la Riponne et des repas au Parachute);
- la paroisse de Saint-Laurent (distribue des aliments prêts à la consommation ou à cuisiner);
- la paroisse Notre-Dame au Valentin (distribuait jusqu'en 1999 des aliments à cuisiner);
- l'association Caritas-Vaud (distribue des repas aux usagers de ses ateliers);
- le Sleep-in (distribue des aliments prêts à la consommation à ses hôtes);
- la Marmotte (distribue des aliments prêts à la consommation à ses hôtes);
- les Missionnaires de la charité (distribuent des repas aux personnes qu'elles hébergent);
- l'association Accueil à bas seuil (distribue, dans ses locaux du Passage, des repas pour un prix symbolique);
- l'association des Cartons du cœur (distribue des aliments à cuisiner).

Dans une large mesure, les institutions distribuent les denrées alimentaires qui leur ont été offertes par différents donateurs (particuliers ou commerces). Certaines complètent ces dons en achetant ce qui leur fait défaut. Chacune a constitué un réseau plus ou moins dense de donateurs et s'est organisée pour récolter les marchandises offertes. Les moyens qu'elles mettent en œuvre sont toutefois extrêmement modestes : aucune ne dispose de véritables locaux de stockage et aucune n'est en mesure de prendre en charge des denrées alimentaires nécessitant d'être transportées et entreposées dans des conditions particulières de température (respect de la « chaîne du froid »). Il en résulte une situation où beaucoup d'énergie et de bonne volonté sont déployées pour un résultat qui n'est pas à la hauteur de possibilités de récupération que l'on pressent relativement importantes.

2.2 Une situation qui tend à se dégrader

Plusieurs institutions engagées dans la distribution d'aides alimentaires ont observé une dégradation progressive mais sensible de la situation à partir de la fin des années '90. Pour l'association des Cartons du cœur, cette évolution s'est traduite par une difficulté accrue à trouver suffisamment de denrées alimentaires pour préparer les colis destinés aux solliciteurs. Pour la soupe populaire de la fondation Mère Sofia, elle a pris la forme d'une fréquentation accrue des lieux de distribution et de tensions entre usagers, les plus jeunes et violents contribuant à éloigner les plus âgés et les plus faibles. Pour le Centre social régional de Lausanne, l'évolution s'est marquée par une augmentation des requérants orientés vers l'association des Cartons du cœur. Les institutions confrontées à ces problèmes en ont fait part individuellement à la DSS+E. Celle-ci a entrepris de réunir l'ensemble des partenaires concernés afin de chercher une solution aux problèmes évoqués.

2.3 Des usagers au profil varié

Les personnes qui recourent aux institutions actives dans le domaine de la distribution de denrées alimentaires n'ont fait l'objet d'aucun recensement exhaustif. On n'en connaît pas le nombre exact et leur description ne peut guère aller au delà d'une typologie assez sommaire :

- **Personnes disposant de revenus supérieurs aux normes d'aide sociale ou aux PC AVS/AI¹**
Il s'agit d'usagers qui ne peuvent pas bénéficier d'aides sous forme d'allocations en espèces car leurs revenus excèdent les limites y donnant droit. Certains réalisent des gains proches de ces normes, d'autres peuvent s'en éloigner sensiblement. Pour l'essentiel, ces usagers sont confrontés à des situations de surendettement ou à des dépenses imprévues qui les empêchent de disposer de suffisamment de moyens à consacrer à leur alimentation.
- **Allocataires de l'aide sociale vaudoise ou des PC AVS/AI**
Les normes appliquées dans le domaine de l'aide sociale garantissent le versement d'un montant suffisant pour faire face aux dépenses de base. Elles ne tiennent cependant aucun compte du surendettement des ayants droit et tout particulièrement des dettes « privées » qu'il faut absolument honorer pour ne pas perdre la face ou mettre les créanciers dans l'embarras. Ces remboursements peuvent déséquilibrer des budgets calculés au plus juste et priver les personnes concernées des moyens nécessaires pour acquérir leur alimentation.
- **Personnes sujettes à des saisies**
Sujets à des saisies opérées par l'Office des poursuites, ces usagers vivent avec des moyens très limités. L'utilisation du minimum vital à d'autres fins que l'achat de nourriture — par exemple pour rembourser des emprunts « privés » — peut les placer devant la nécessité de solliciter les institutions distribuant des aides alimentaires.
- **Personnes ne souhaitant pas solliciter l'intervention des services sociaux publics**
Cette catégorie comprend aussi bien des *working poors*² que des personnes professionnellement et socialement désinsérées.
- **Requérants d'asile**
Les secours accordés aux requérants d'asile sont particulièrement modestes³. De ce fait, ces personnes peuvent être à la recherche d'autres moyens de subsistance.
- **Clandestins**
Il est impossible d'évaluer sérieusement l'effectif des personnes en situation irrégulière⁴. On pense que le nombre de celles qui vivent à Lausanne pourrait être de plusieurs milliers. Leurs conditions d'existence sont souvent particulièrement difficiles (travailleurs sous-payés, chômeurs non dédommagés, personnes vivant momentanément ou durablement à la charge de parents ou de proches aux revenus modestes, etc.). Les distributions de nourriture représentent une nécessité pour cette population.
- **Personnes à la recherche de contacts humains**
L'isolement mal vécu constitue un motif puissant pour rechercher de la compagnie en fréquentant certaines distributions de nourriture (tout particulièrement la soupe populaire de la fondation Mère Sofia). La dimension relationnelle des distributions alimentaires ne doit en aucun cas être sous-évaluée.

¹ Prestations complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité

² On appelle *working poors* les personnes qui, tout en exerçant une activité professionnelle rétribuée, ne parviennent pas à faire face aux besoins élémentaires de leur ménage

³ C'est ici l'occasion de rappeler que les moyens d'existence mis à disposition des requérants d'asile sont sensiblement inférieurs aux allocations d'aide sociale accordées aux bénéficiaires de l'aide sociale vaudoise (et à plus forte raison aux PC AVS/AI)

⁴ La Municipalité a chargé un groupe de travail de réunir un maximum d'informations au sujet de ces personnes, de leurs conditions d'existence et des principaux problèmes auxquels elles sont confrontées

3 Construction d'une solution

Les premières discussions ont rassemblé, en automne 1999, des représentants de la fondation Mère Sofia, de l'association des Cartons du cœur et des paroisses de ND au Valentin et de Saint-Laurent–Terreaux. Elles ont débouché sur le constat que les participants développaient des actions complémentaires (publics différents) et qu'elles avaient tout intérêt à rassembler leurs moyens en matière de collecte de denrées alimentaires. A cet égard, il est apparu qu'une permanence enregistrant les appels des donateurs (voire les sollicitant), un instrument de collecte adéquat (personnel et véhicules adaptés au transport de denrées alimentaires — le cas échéant sans rompre la chaîne du froid) et des locaux de stockage (eux aussi aménagés pour entreposer des produits à basse température) constituaient les éléments indispensables d'un dispositif efficace.

Au début de l'an 2000, la réflexion a été relancée par le projet d'épicerie sociale de Caritas-Vaud. Cette institution — qui n'avait pas participé aux premières négociations — avait l'intention d'ouvrir une épicerie offrant des marchandises (denrées alimentaires et autres produits de première nécessité) à très bas prix à l'intention de personnes « à petits budgets » ou bénéficiant d'aides sociales, désignées par les services sociaux et titulaires d'une carte de légitimation les autorisant à y accéder. L'épicerie sociale de Caritas-Vaud s'inscrit dans un projet plus global bénéficiant d'un vaste réseau de récolte mis en place à l'échelle nationale et desservant déjà les magasins analogues ouverts en Suisse alémanique⁵. Le projet Caritas-Vaud impliquant les mêmes exigences que celles déjà mises en évidence, les discussions se sont poursuivies avec ce nouveau partenaire. Le principe d'une structure concentrant les commandes, prenant en charge les dons et stockant les denrées alimentaires récoltées ayant été validé, elles ont essentiellement porté sur les rapports entre les partenaires et la structure centrale. Elles ont surtout eu lieu entre les institutions privées concernées, l'administration communale n'intervenant que de manière ponctuelle.

L'aboutissement du projet a été retardé par les hésitations de l'association des Cartons du cœur de Lausanne, partagée entre son désir de participer au dispositif en train de se mettre en place et les prises de position de son association faîtière, convaincue que le projet ne permettrait pas de sauvegarder l'indépendance et l'éthique propres à ce mouvement. Ce n'est qu'en avril 2001, après maintes négociations menées à tous les niveaux, que les Cartons du cœur de Lausanne ont fait connaître leur décision de ne pas se joindre au projet.

4 La Centrale alimentaire de la région lausannoise — CARL

4.1 Organisation — Charges de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de la centrale alimentaire est illustré par la Figure 1. Seuls les éléments avec une trame oblique font partie du dispositif CARL proprement dit.

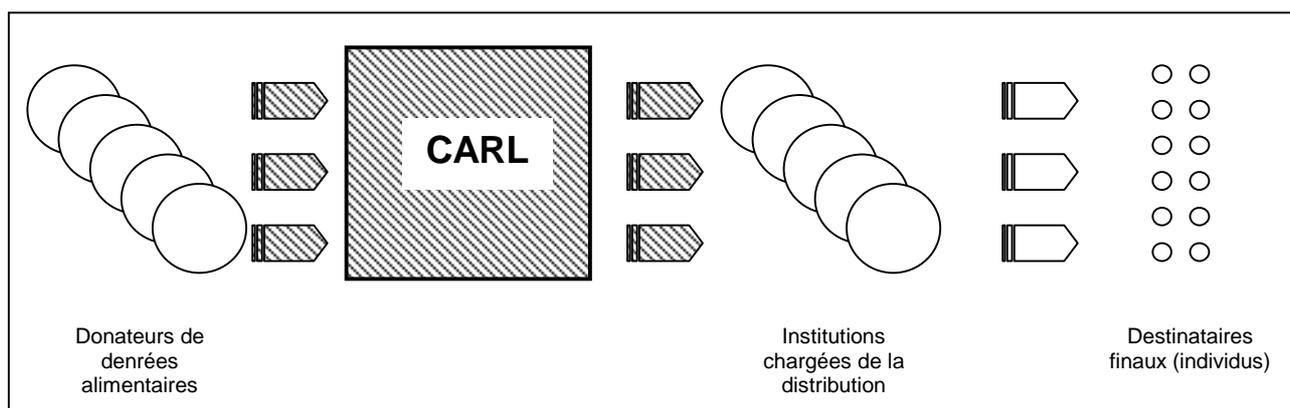
La position de la CARL apparaît clairement. Elle est un intermédiaire entre les commerçants ou les personnes qui souhaitent remettre des denrées alimentaires et les institutions qui se chargent de les distribuer au public. Ses missions consistent à solliciter des dons, à les stocker puis à répartir la marchandise entre les distributeurs, en fonction de leurs besoins propres.

La CARL est une émanation des institutions pratiquant la distribution de denrées alimentaires. Celles-ci (associations, fondations ou autres organisations à but social) s'engagent à respecter un certain nombre de principes :

⁵ Ce magasin — installé au chemin de Couvaloup no 13 — a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2000

- partager gratuitement les denrées reçues;
- distribuer la nourriture dans le cadre d'une action sociale visant à développer une solidarité avec les personnes en difficulté en tenant compte tant de leurs habitudes alimentaires, de leur dignité que de leur besoin de dialogue et de relations humaines;
- travailler en réseau avec les institutions publiques et privées compétentes, ceci dans la perspective d'une prise en charge coordonnée des personnes rencontrées dans le cadre du dispositif à bas seuil de la distribution alimentaire;
- respecter les conditions minimales d'encadrement du personnel bénévole auquel elles font appel pour la conduite de leurs activités.

Figure 1 : Collecte et distribution de denrées alimentaires



La CARL est pilotée par un groupe de coordination qui a notamment pour mission de définir les besoins en denrées alimentaires des associations partenaires et d'établir des conditions de répartition équitables entre les associations membres.

A l'échelon opérationnel, la CARL est dotée d'une unité de gestion du projet, d'une structure appelée à gérer l'acquisition des denrées (à titre gratuit ou onéreux), d'une structure chargée du transport et de la logistique et d'une structure chargée du conditionnement et du stockage des denrées alimentaires. Le dispositif fonctionne grâce à une équipe réduite de collaborateurs « réguliers » (i.e. au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée), de personnes en voie d'insertion sociale ou professionnelle (i.e. au bénéfice d'allocations du régime du revenu minimum de réinsertion), d'usagers du dispositif (i.e. de personnes qui bénéficient de la remise de denrées alimentaires et qui trouvent une occasion de s'occuper en participant aux travaux de la centrale) et de « purs » bénévoles (Tableau 1).

Administrativement, la CARL est placée sous la responsabilité de Caritas-Vaud. Admise par les partenaires, cette solution a pour avantage de confier l'ensemble des travaux de gestion du personnel, de comptabilité et de secrétariat à une institution disposant déjà des compétences requises. Cette responsabilité administrative ne doit cependant pas être assimilée à une direction opérationnelle.

Tableau 1 : Personnel affecté au fonctionnement de la CARL

| | Avec contrat à durée indéterminée | En phase de réinsertion sociale/professionnelle | Bénévoles | Usagers |
|-------------------------|-----------------------------------|---|-----------|---------|
| Gestion du projet | 0,3 | | | |
| Acquisition des denrées | 0,4 | 2 à 3 | | |
| Transport + logistique | 0,7 | | 2 | 2 |
| Stockage + condition. | 0,8 | | 3 à 4 | 4 à 5 |
| | 2,2 | | | |

Les charges de fonctionnement annuelles de la CARL ont été évaluées à 460 000 francs, y compris un montant de 100 000 francs destiné à compléter des dons en nature dont on peut estimer, sur la base de l'expérience déjà accumulée par les institutions concernées, qu'ils ne couvrent pas l'intégralité de la palette des produits de première nécessité⁶ (Tableau 2).

Tableau 2 : Structure des charges de fonctionnement annuelles de la CARL

| | |
|---|------------------|
| Salaires et charges sociales | 236 500.— |
| Frais administratifs et de fonctionnement | 17 500.— |
| Marchandises (acquisition de denrées alimentaires et <i>non food</i> , matériel d'exploitation) | 131 000.— |
| Frais d'entretien et loyers | 44 000.— |
| Amortissements | 5 000.— |
| Participation aux frais de direction et de secrétariat central | 26 000.— |
| Total | 460 000.— |

Caritas-Vaud a affecté une partie de son personnel à l'étude de la faisabilité du projet, (notamment à la vérification de l'intérêt des associations pressenties pour faire partie du dispositif) et à sa mise en place. Dans ce cadre et depuis le printemps 2000, une convention de collaboration, un concept de fonctionnement et un budget d'investissement ont été négociés entre les partenaires. Simultanément, les associations partenaires ont évalué leurs besoins et décrit le réseau actuel de leurs fournisseurs. Enfin, Caritas-Vaud a examiné dans quelle mesure l'installation de la CARL était possible dans ses locaux de la rue César-Roux⁷. Dans l'attente d'une décision de la part du Conseil communal et pour ne pas casser une dynamique complexe, c'est un dispositif embryonnaire qui fonctionne et génère des coûts (cf. Tableau 3)

Tableau 3 : Charges de fonctionnement du projet CARL pour l'exercice 2001

| | |
|---|-------------------|
| Salaires et charges sociales | 167 539.94 |
| Frais administratifs et de fonctionnement | 4 125.— |
| Marchandises (acquisition de denrées alimentaires et <i>non food</i> , matériel d'exploitation) | 12 000.— |
| Frais d'entretien et loyers | 36 420.— |
| Matériel et outillage | 1 000.— |
| Participation aux frais de direction et de secrétariat central | 26 000.— |
| Total | 247 081.94 |

⁶ Les remises de fruits et de légumes frais de même que les dons de produits carnés ne permettent pas de couvrir les besoins. En outre, des produits comme couches pour enfants (« pampers ») ou papier hygiénique sont rarement offerts par les donateurs.

⁷ Cette solution a finalement dû être écartée.

Les coûts engagés pour ces différents travaux ont été partiellement couverts grâce à un don de 125 000 francs prélevé sur le fonds Arthur Lenzi. De ce montant, 20 000 francs ont été dépensés sur l'exercice 2000 et 105 000 francs portés en réserve au bilan au 31 décembre 2000. Dans l'attente d'une décision de la part de votre Conseil, la Municipalité a en outre autorisé la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement à solliciter l'octroi d'un crédit supplémentaire « relais » de 75 000 francs pour permettre au dispositif de fonctionner sur une base minimale. Ces apports financiers — 180 000 francs au total — doivent être retranchés du total figurant dans le Tableau 3 pour connaître l'appoint nécessaire à Caritas-Vaud pour compenser les dépenses consenties en faveur du projet CARL. Cet appoint se montera à 67 000 francs en chiffres ronds.

4.2 Installations et véhicules

Il sera nécessaire d'aménager une chambre froide (+4°), une chambre de congélation (-40°) et d'installer le matériel nécessaire pour le conditionnement des denrées alimentaires. Le budget d'investissement prévoit également l'acquisition d'un véhicule avec cellule froide et d'un « transpalette ». Enfin, la gestion du dispositif requiert l'achat d'un dispositif informatique pourvu d'un programme de gestion (Tableau 4). Caritas-Vaud entreprendra des démarches en vue d'obtenir que le véhicule lui soit offert par une œuvre d'entraide (Loterie romande ou fondation Leenards). L'issue de ces démarches demeurant incertaine, le budget d'investissement tient toutefois compte de cette acquisition.

Tableau 4 : Budget d'investissement de la CARL

| | |
|---|------------------|
| Véhicule et transpalette | 60 000.— |
| Locaux de stockage (rayonnage, chambre froide et chambre de congélation) | 65 000.— |
| Matériel et installations de conditionnement (batterie de cuisine, fourneau, four, grill, tables de travail, sous-videuse, balance et étiquetteuse) | 30 600.— |
| Informatique de gestion | 4 400.— |
| Total | 160 000.— |

4.3 Conséquences financières du projet CARL sur d'autres institutions

Comme indiqué plus haut (cf. section 3, *in fine*), l'association lausannoise des Cartons du cœur a renoncé à adhérer au projet. L'association poursuivra néanmoins ses activités mais tout porte à croire qu'elle ne parviendra pas à augmenter sa part à la distribution de denrées alimentaires, tributaire qu'elle est de la générosité des chalandes et d'un dispositif reposant essentiellement sur le bénévolat. Sa décision prive le dispositif d'une pièce de première importance : la remise régulière et garantie de denrées alimentaires à consommer à domicile aux personnes qui en ont besoin (cf. à cet égard section 5.1)⁸. Pour combler cette lacune, des contacts ont été pris avec la fondation Mère Sofia. Celle-ci s'est déclarée d'accord de s'engager dans la distribution de colis de nourriture en plus de son engagement dans la distribution de repas au Parachute et sur la rue (soupe populaire).

A ce jour, la fondation Mère Sofia reçoit de la Ville de Lausanne une contribution ne couvrant de loin pas la totalité des charges qu'elle supporte pour son action de distribution de nourriture. Compte tenu du développement de ce secteur et des difficultés que la fondation rencontre pour assurer sa survie financière depuis la disparition de sa fondatrice, la Municipalité propose de prendre totalement à sa charge les dépenses

⁸ L'association des Cartons du cœur n'est pas en mesure de remettre plus de deux fois par année (exceptionnellement trois fois) une aide alimentaire à un usager

qu'elle consentira à l'avenir dans ce secteur d'activité, à savoir la soupe populaire et la distribution de cartons de denrées alimentaires.

En raison de la création de la CARL, la fondation n'aura plus à devoir faire face à des achats de nourriture. Elle pourra en effet recourir aux stocks de la centrale alimentaire. Ses charges consisteront essentiellement en salaires, dédommagements versés aux usagers intervenant dans la préparation et la livraison des cartons, frais de livraison et frais administratifs. Le soutien financier communal se montera à 258 000 francs par année (Tableau 5). A ce montant s'ajoutera encore la somme de 20 000 francs nécessaire à l'acquisition d'un petit véhicule de livraison⁹. Il convient cependant de souligner que le budget de l'action « cartons alimentaires » possède un caractère provisoire. On ne dispose en effet actuellement d'aucune évaluation sérieuse quant à l'importance de la demande. Les prévisions de dépenses se fondent sur les moyens nécessaires à la préparation et à la distribution d'une cinquantaine de cartons par jour. Le développement de cette branche du projet CARL nécessitera donc un suivi attentif ainsi que d'éventuelles corrections.

Tableau 5 : Charges de fonctionnement supportées par la fondation Mère Sofia pour son activité dans le domaine de la distribution de nourriture

| | Soupe | Cartons |
|--|------------------|------------------|
| Salaires personnel fixe | 83 000.— | 83 000.— |
| Dédommagements versés aux usagers | —.— | 20 000.— |
| Transports | 4 000.— | 20 000.— |
| Frais administratifs et autres frais d'exploitation (matériel d'emballage notamment) | 18 000.— | 30 000.— |
| Total par projet | 105 000.— | 153 000.— |
| Total général | | 258 000.— |

Pour l'exercice 2001, la subvention communale à l'action « soupe » devrait être portée à 105 000 francs car cette branche de la fondation est déjà en activité et ses coûts correspondent au total indiqué dans le Tableau 5. Compte tenu de la subvention déjà inscrite en sa faveur au budget de la DSS+E (35 000 francs), le complément versé pour l'année en cours devrait se monter à 70 000 francs.

La subvention pour l'action « cartons » sera calculée *pro rata temporis* à partir de la date de la décision du Conseil communal. Elle correspondra à 12 750 francs par mois d'activité. Le montant nécessaire à l'acquisition du véhicule de livraison sera libéré au moment où l'achat interviendra. Le crédit demandé par le présent préavis correspond à un mois d'activité, soit 12 750 francs (arrondis à 13 000 francs) auxquels s'ajoutent 20 000 francs pour l'acquisition du véhicule (Tableau 6).

5 Effets attendus

5.1 Sur les usagers

En augmentant la quantité — et probablement la variété — des denrées alimentaires récoltées auprès des donateurs, le dispositif CARL permettra de mieux tenir compte des besoins des usagers. De plus, l'intégration renforcée des institutions partenaires au sein du réseau des intervenants sociaux facilitera l'orientation des usagers vers les services en mesure de résoudre les difficultés qui les conduisent à solliciter la remise d'une aide alimentaire. Il convient enfin de souligner que le dispositif mis en place est cohérent et

⁹ Contrairement à Caritas-Vaud qui va solliciter des œuvres d'entraide, la fondation Mère Sofia y renonce car elle a déjà plusieurs demandes en cours d'examen auprès de la Loterie romande et de la fondation Leonardus

qu'il répond aussi bien aux besoins des personnes démunies de tout (repas préparés servis aux personnes sans domicile fixe) qu'aux personnes connaissant des problèmes financiers passagers (remise de colis alimentaires) ou aux ménages à très petits revenus (épicerie sociale).

La synergie créée entre le réseau local de fournisseurs de la CARL et le réseau national créé par Caritas pour alimenter son épicerie permettra de maximiser la quantité et la diversité des denrées récoltées et redistribuées dans le réseau.

Une autre catégorie d'usagers tirera parti du dispositif : celle formée des personnes en voie d'insertion qui y trouveront un certain nombre d'occasions de travail plus ou moins exigeantes. Les institutions qui offrent des travaux de cette nature sont encore trop rares pour satisfaire la demande.

5.2 *Sur les institutions*

Depuis plusieurs années, la DSS+E s'efforce de promouvoir la mise en réseau des institutions poursuivant des objectifs analogues. Ces rapprochements permettent aux institutions concernées de s'ajuster à la demande en jouant sur leurs complémentarités plutôt qu'en cherchant à se renforcer sans tenir compte des autres acteurs. En se groupant au sein de la CARL, les institutions concernées ont « pris leur destin en main ». Sans sacrifier leur identité, elles se sont assigné des objectifs communs. Elles ont librement établi leurs règles de collaboration. Leur collectif représente plus que la simple addition de leurs individualités. Il est devenu un partenaire incontournable pour les autorités lausannoises. A cet égard, il convient de souligner que le collectif CARL demeure ouvert et qu'il est disposé à intégrer toutes les institutions d'accord de souscrire à la convention qui lie les partenaires¹⁰.

Les conséquences de la création de la CARL vont bien au delà du cercle des institutions qui l'animent. L'existence d'un dispositif efficace de remise de denrées alimentaires permettra aux services sociaux publics et privés de diriger les usagers ayant besoin d'une aide alimentaire vers des institutions en mesure de répondre de manière professionnelle à leurs attentes. De son côté, en se professionnalisant et en se situant comme un élément du réseau social de la région lausannoise, la CARL sera en mesure de renvoyer aux unités compétentes les personnes dont les besoins ne se limitent pas à l'aide alimentaire offerte à travers ses composantes.

5.3 *Sur les donateurs*

La mise à disposition d'un numéro d'appel unique facilitera le travail des donateurs. Il en va de même de la création d'une équipe de transport qui garantira l'enlèvement rapide et dans des conditions appropriées des marchandises dont les donateurs souhaitent se défaire. Enfin, les capacités de stockage offertes par la CARL permettront la prise en charge de marchandises qui devaient être précédemment détruites avec les frais qui en résultent.

L'épicerie sociale de Caritas-Vaud et la CARL veilleront au respect des objectifs fixés par les donateurs, certains désirant une distribution gratuite aux usagers, d'autres étant disposés à ce que les denrées remises puissent être revendues à bas prix à la condition que les ayants droit soient désignés par les services sociaux. On veillera ainsi à n'engendrer ni confusion dans le dispositif de distribution, ni concurrence déloyale.

¹⁰ Ce pourrait être le cas de l'association des Cartons du cœur si, réflexion faite, elle considère que ses statuts lui permettent de participer sans disparaître

5.4 *Sur les communes voisines*

Tout porte à croire que la CARL attirera des dons de la part de commerces situés hors du territoire communal lausannois. Dans cette optique, il serait inéquitable de refuser à des usagers provenant de communes voisines la possibilité de bénéficier des marchandises récoltées par la CARL. Des séances d'information ont été organisées à l'intention des exécutifs et des services sociaux des communes de l'agglomération. Elles ont servi à expliquer les tenants et aboutissants du projet et à signaler que Lausanne n'entendait pas supporter seule le fardeau de la distribution de denrées alimentaires. En collaboration avec les institutions membres du collectif CARL, la DSS+E réunira les données statistiques qui serviront de base à une nouvelle intervention auprès des communes — et de l'État de Vaud. Il n'est toutefois pas apparu pertinent d'attendre l'établissement d'une clé de répartition des coûts pour faire démarrer le projet.

5.5 *Sur le dispositif d'aide sociale*

Quelques voix se sont élevées pour exprimer la crainte que la CARL constitue une incitation à abaisser les normes d'aide sociale. La Municipalité ne partage pas ce souci. Elle observe que ces normes — qui renvoient aux recommandations émises par la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS) — sont étendues à l'ensemble du territoire suisse. De ce fait, la probabilité qu'une action aussi limitée géographiquement que la CARL ait une incidence sur ces normes semble négligeable.

5.6 *Sous l'angle du développement durable*

La satisfaction des besoins alimentaires constitue une priorité absolue. Il ne saurait être question de développement durable là où des personnes souffrent de la faim — même s'il n'existe aucune commune mesure entre la situation lausannoise et celle qui prévaut dans certaines régions du monde. Au surplus, l'utilisation de stocks de nourriture voués à la destruction s'inscrit dans la perspective de limiter le gaspillage.

5.7 *Sur le personnel de l'administration communale*

Hormis les discussions rendues nécessaires par la préparation du projet qui ont passablement sollicité les collaborateurs de l'administration communale, la création de la CARL n'exercera aucun effet sur l'effectif du personnel.

6 Récapitulation de l'impact financier du projet

C'est le poste des subventions versées aux institutions (rubrique 6001.365 du budget) qui enregistrera l'intégralité de l'impact des conclusions du présent préavis. Pour l'exercice 2001, la Municipalité demande à votre Conseil de lui accorder un crédit spécial de 330 000 francs destinés à financer les dépenses suivantes (cf. Tableau 6) :

- appoint pour charges d'exploitation 2001 du projet CARL;
- dépenses d'exploitation de la branche « soupe populaire » de la fondation Mère Sofia (sous déduction de la subvention de 35 000 francs portée au budget 2001 et déjà versée);
- dépenses d'exploitation du mois de décembre de la branche « cartons alimentaires » de la fondation Mère Sofia;
- dépenses d'investissement du projet CARL (sous réserve de la diminution résultant de l'octroi d'un don de la part d'une œuvre d'entraide);

- dépenses d'investissement de la branche « cartons alimentaires » de la fondation Mère Sofia.

Pour l'exercice 2002, la Municipalité demande à votre Conseil de lui accorder un crédit spécial de 718 000 francs destinés à financer les dépenses suivantes (cf. Tableau 6) :

- dépenses d'exploitation du projet CARL;
- dépenses d'exploitation de la branche « soupe populaire » de la fondation Mère Sofia (sous réserve de la déduction de la subvention de 35 000 francs d'ores et déjà inscrite au budget 2002 mais devant encore obtenir l'aval de votre Conseil);
- dépenses d'exploitation de la branche « cartons alimentaires » de la fondation Mère Sofia.

Comme indiqué plus haut, les subventions destinées à la CARL seront versées à Caritas-Vaud, institution chargée d'assurer la gestion administrative du projet.

Tableau 6 : Impact financier de la création de la CARL sur le budget communal

| | 2002 et au delà | 2001 (appoint) |
|--|------------------|------------------|
| Subventions pour des charges d'exploitation | | |
| CARL, y compris acquisition de stocks complémentaires de denrées alimentaires (cf. Tableau 2 et Tableau 3 et commentaires subséquents) | 460 000.— | 67 000.— |
| Fondation Mère Sofia, branche « soupe populaire » (cf. Tableau 5) | 105 000.— | 70 000.— |
| Fondation Mère Sofia, branche « cartons alimentaires » (cf. Tableau 5 et commentaires subséquents) | 153 000.— | 13 000.— |
| Subventions pour des investissements | | |
| Projet CARL (cf. Tableau 4) | —.— | 160 000.— |
| Fondation Mère Sofia, branche « cartons alimentaires » (cf. section 4.3) | —.— | 20 000.— |
| Total | 718 000.— | 330 000.— |

7 Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 225 de la Municipalité, du 21 juin 2001

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1) d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2001, un crédit spécial de 330 000 francs à inscrire sous la rubrique 6001'365 'Subventions à des institutions', crédit destiné à accorder un soutien financier aux institutions suivantes :
 - a) Caritas-Vaud, à raison de 227 000 francs, pour le financement de la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL);

- b) fondation Mère Sofia, à raison de 103 000 francs, pour le financement de ses distributions de nourriture sous forme de soupe populaire et de cartons de denrées alimentaires;
- 2) de déduire du montant de 227 000 francs mentionné à la conclusion 1a) le don éventuellement obtenu par Caritas-Vaud pour acquérir un véhicule frigorifique;
- 3) d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de 718 000 francs à inscrire sous la rubrique 6001'365 'Subventions à des institutions', crédit destiné à accorder un soutien financier aux institutions suivantes :
- a) Caritas-Vaud, à raison de 460 000 francs, pour le financement de la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL);
- b) fondation Mère Sofia, à raison de 258 000 francs, pour le financement de ses distributions de nourriture sous forme de soupe populaire et de cartons de denrées alimentaires;
- 4) de déduire du montant de 258 000 francs mentionné à la conclusion 3b) le montant de 35 000 francs alloué à la fondation Mère Sofia pour sa branche « soupe populaire » lors de l'adoption du budget 2002.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2001

| | | |
|---------------------------------|--------------|----------------------------|
| Déficit prévu au budget de 2001 | | 15'555'900.- |
| Nouveaux crédits votés | | 320'000.- |
| Nouveaux crédits demandés | 10'257'500.- | |
| Moins recettes | - 65'000.- | 10'192'500.- |
| Présent crédit | | <u>330'000.-</u> |
| Déficit total présumé | | <u><u>26'398'400.-</u></u> |